

Fiche résumée : Femme de chambre - valet de chambre

Métiers apparentés

Agent(e) d'hôtellerie
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtel), employé
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de chambre (hôtellerie), employée
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Valet de chambre (hôtel), employé
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie / Femme de ménage (hôtellerie, sauf Etat, coll. loc)
Femme de chambre / Valet de chambre
Femme ou homme toutes mains
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages / Responsable ménage lingerie (hôtel), non cadre
Valet ou valet de chambre

Codes

PCS-ESE 2003 : 468b PCS-ESE 2003 : 561f CITP88 : 5142 ROME1999 : 13111 CITP2008 : 5162

Descriptif

La femme de chambre a en charge la propreté, l'ordre et le confort des chambres, des sanitaires et des parties communes.
En fonction de l'importance de l'établissement, elle peut assurer des tâches annexes : préparation et service du petit-déjeuner, entretien d'une partie du linge, réassortiment des minibars des chambres.
Le métier peut s'avérer très différent selon qu'il exerce dans un petit hôtel ou dans un palace.

0

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **chambre** (espace de travail sousdimensionné, espace de travail avec défaut de ventilation)
 - **salle de bain en hôtellerie**
 - **local technique de la femme de chambre** (éclairage artificiel, espace de travail avec défaut de ventilation, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **lingerie** (ambiance humide, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **locaux sanitaires** (espace de travail sousdimensionné)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **espace de travail avec défaut de ventilation**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - **éclairage artificiel**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique

- concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
- **espace de travail inadapté à l'activité**
- **ambiance humide**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - prévoir une ventilation générale des locaux
- **Effets sur la santé**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **fatigue visuelle**
 - **mycoses**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **horaires réguliers de jour** (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
 - **travail le week-end** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
 - **fluctuation hebdomadaire de la charge de travail** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **fluctuation saisonnière** (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **tâches répétitives**
 - **multiplicité des tâches** (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
 - **travail géré seul** (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité, surcharge de travail ressentie)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - **très tard occasionnellement**
- **Nuisances** (préventions)
 - **pas de nuisance liée à cette caractéristique**
 - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
 - **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **nuisances liées à la simultanéité des tâches**
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **isolement psychologique**
 - favoriser le travail en réseau
 - **manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité**
 - **surcharge de travail ressentie**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **Effets sur la santé**

- épisodes dépressifs
- autres troubles de l'humeur [affectifs]
- autres troubles anxieux
- troubles somatoformes
- trouble de l'humeur [affectif], sans précision
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- souffrance mentale
- réaction aiguë à un facteur de stress

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - revêtir la tenue de travail
 - prendre le planning de la journée
 - préparer le matériel et le linge propre
 - se déplacer dans les étages avec ou sans chariot
 - procéder au nettoyage des chambres (nuisances de la femme de chambre, posture du poignet en flexion, posture de l'épaule avec élévation de l'épaule, mouvement répétitif du membre supérieur, posture)
 - faire le lit (posture accroupie, posture agenouillée, posture de l'épaule)
 - procéder au nettoyage des salles de bain (posture du corps entier, mouvement répétitif du membre supérieur, produit de nettoyage (cf produit), posture)
 - gérer le linge (majoration du risque de TMS, port de charge (déplacement horizontal))
 - effectuer un dernier contrôle du travail réalisé
 - effectuer les tâches annexes de la femme de chambre (produit de nettoyage (cf produit), posture)
- **Nuisances** (préventions)
 - nuisances de la femme de chambre
 - conseils femme de chambre/valet de chambre Covid-19
 - posture du poignet en flexion
 - posture de l'épaule avec élévation de l'épaule
 - aménager le poste de façon ergonomique
 - choisir un matériel ergonomique
 - mouvement répétitif du membre supérieur
 - +alterner les tâches
 - posture
 - posture accroupie
 - posture agenouillée
 - posture de l'épaule
 - posture du corps entier
 - produit de nettoyage (cf produit)
 - majoration du risque de TMS
 - proposer une formation action PRAP
 - port de charge (déplacement horizontal)
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
- **Effets sur la santé**
 - syndrome du canal carpien
 - lésion du nerf cubital

- **RG 57 (attention : liste limitative)**
- **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
- **synovite et ténosynovite**
- **épicondylite**
- **RG 79 (attention : liste limitative)**
- **arthropathies**
- **RG 98 (attention liste limitative)**
- **rachialgies**
- **cardiopathies ischémiques**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **chariot de femme de chambre**
 - **aspirateur**
 - **tuyau d'aspiration centralisée**
 - **plumeau**
 - **chiffon microfibre**
 - **escabeau** (espace de travail situé en hauteur)
 - **sac à linge**
 - **paniers à linge**
 - **lave linge**
 - **sèche linge** (vapeur liquide d'eau douce, vapeur ou liquide organique)
 - **tables de repassage**
 - **fer à repasser** (objet brulant, matériel électrique défectueux, température chaude intérieure)
 - **balai**
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail situé en hauteur**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - supprimer les postes de travail à l'échelle
 - mettre à disposition une plate-forme de travail
 - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
 - **vapeur liquide d'eau douce**
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque non spécifique
 - **vapeur ou liquide organique**
 - **objet brulant**
 - mettre en place la CAT devant une brûlure
 - **matériel électrique défectueux**
 - respecter le degré et la classe de protection
 - signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée
 - maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique
 - **température chaude intérieure**
 - isoler thermiquement les locaux
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - limiter les durées d'exposition à la chaleur
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - mettre à disposition de l'eau réfrigérée
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - aérer et ventiler les locaux
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
- **Effets sur la santé**
 - **brûlures**

- **électrisation / électrocution**
- **inconfort thermique lié à la chaleur**
- **épuisement dû à la chaleur, sans précision**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PRODUITS**
 - **détartrant acide** (acide chlorhydrique)
 - **produits de nettoyage** (produit lavage sol, mur, surface industrielle, détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel)
 - **PUBLICS**
 - **clientèle +/- agressive** (agression physique, manque de respect dans la communication verbale)
- **Nuisances** (préventions)
 - **acide chlorhydrique**
 - porter des EPI adaptés
 - **produit lavage sol, mur, surface industrielle**
 - **détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel**
 - éviter contact mains et visage
 - conseils de prévention - protection cutanée
 - porter des gants adaptés
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - **agression physique**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **manque de respect dans la communication verbale**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **Effets sur la santé**
 - **dermite irritante de contact**
 - **dermite allergique de contact (RG 65)**
 - **brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes**
 - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
 - **stress aigu traumatique**
 - **état de stress post-traumatique**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **blouse**
 - **chaussures dédiées au travail**
 - **gants adaptés à l'activité**
 - **gants en latex** (protéine de latex)
- **Nuisances** (préventions)
 - **protéine de latex**
 - Porter des gants appropriés à l'activité
 - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
 - Veiller à l'hygiène des mains
 - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
- **Effets sur la santé**
 - **urticaire de contact**

- **dermite allergique de contact (RG 65)**
- **rhinite allergique et vasomotrice**
- **asthme à prédominance allergique**
- **choc anaphylactique, sans précision**
- **RG 95**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

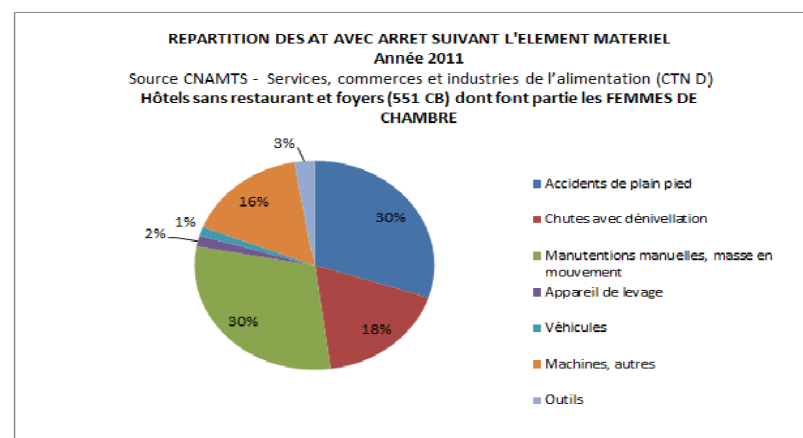
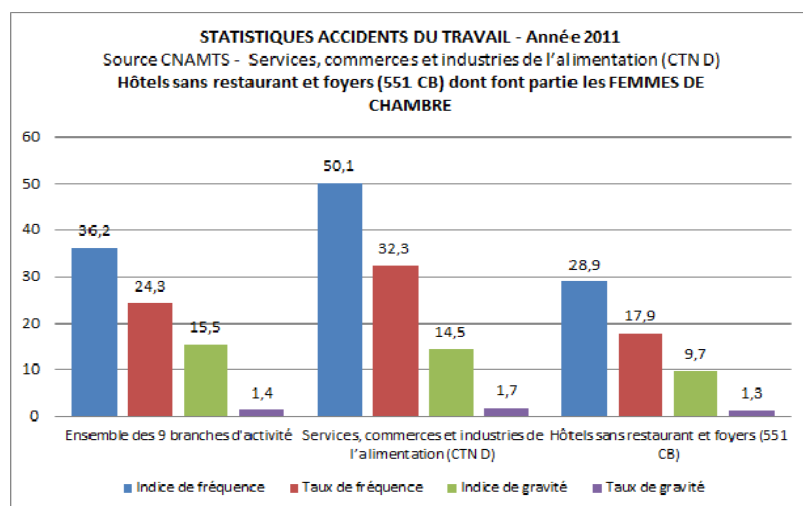
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°66BIS : Pneumopathies d'hypersensibilité**
- **Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**

4. Statistiques accidents du travail année 2011 "Hôtels sans restaurant et foyers (551 CB)" et "Restaurants, café-tabac et hôtels avec restaurants (553 AB)" dont font partie les Femmes de chambre :



Conclusion

C'est un métier très physique, générateur de TMS de par les gestes répétitifs des membres supérieurs, du tronc, du rachis et des membres inférieurs.

Les femmes de chambre sont soumises à des contraintes de temps, à des procédures à respecter ainsi qu'à des tâches urgentes.

Le reclassement professionnel s'avère difficile en cas de pathologies invalidantes (scapulalgies, rachialgies fréquentes).

Fiche résumée issue de la **FMP Femme de chambre - valet de chambre** consultable sur
<https://www.fmppresanse.fr>